



Collège LA FONTAINE  
16 Rue Pierre Kohlmann  
91160 ANTONY  
Tel : 01 46 60 14 23  
Fax : 01 46 61 40 27

# BULLETIN DE RENTREE TOUTES CLASSES Année scolaire 2023-2024

## CALENDRIER DE RENTRÉE

### Lundi 4 septembre 2023 : Rentrée des 6èmes

- 6<sup>ème</sup> : 08h30-15h30
- 6<sup>ème</sup> UPE2A / 6<sup>ème</sup> ULIS : 8h00-15h30

### Accueil des élèves de 6<sup>ème</sup> : Prévoir une tenue de sport un sac pour la distribution des manuels qui s'effectuera ce jour même.

Les élèves de 6<sup>ème</sup> seront accueillis par l'équipe de direction en présence des familles et enseignants. Puis chaque Professeur Principal procédera à l'appel de sa classe et rejoindra sa salle dans la foulée.

L'équipe de direction recevra un seul parent par élève de 6<sup>ème</sup> en réunion plénière le lundi 4 septembre 2023 après la montée en classe.

**A titre exceptionnel, tous les élèves de 6<sup>ème</sup> sont attendus avec un panier repas le lundi 4 septembre 2023 (pique-nique collectif)**

### Mardi 5 septembre 2023 : Rentrée des 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>

- 5<sup>ème</sup> : 9h - 11h
- 4<sup>ème</sup> : 10h - 12h
- 3<sup>ème</sup> : 13h30 - 15h30

Merci de prévoir un sac pour la distribution des manuels qui s'effectuera ce jour même.

### Mercredi 6 septembre 2023 :

Début des cours selon l'emploi du temps présenté aux élèves.

### Jeudi 7 septembre 2023 :

Reprise de la ½ pension.

## **INFORMATIONS DE RENTRÉE POUR TOUTES LES CLASSES :**

La demi-pension débutera le jeudi **7 septembre 2023**. **Entre le 7 septembre et le 15 septembre, les élèves sont externes ou demi-pensionnaires pour quatre jours par semaine (aucune exception accordée)**. Les familles seront invitées à choisir les jours définitifs par un document distribué avec les emplois du temps définitif et ne prendront effet que le lundi 18 septembre 2023.

Les emplois du temps, communiqués aux élèves, sont susceptibles de modifications dans les 15 jours qui suivent la rentrée : les élèves ne doivent pas les coller sur leurs carnets mais les glisser dans la couverture plastique. Il est déconseillé de prendre des engagements pour les activités extrascolaires avant communication de l'emploi du temps définitif.

Le jour de la rentrée, plusieurs documents seront distribués aux élèves, dont le carnet de correspondance qui devra être renseigné avec le plus grand soin.

Le règlement intérieur, qui définit les règles de fonctionnement de notre établissement, **devra être lu avec une très grande attention et signé par les élèves et leurs représentants légaux, de même que la première page du carnet.**

## **MANUELS SCOLAIRES**

Distribués le jour de la rentrée, les manuels devront **impérativement être couverts pour le lundi 11 septembre 2023.**

La fiche de prêt faisant état des manuels scolaires doit être signée par les représentants légaux.

**Bonne rentrée à tous.**

La direction